



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :
03/09/2026

Date d'affichage : 03/09/2026

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- quorum : 10
- présents : 16
- représentés : 3
- votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 7 septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MAILLARD, Maire.

Étaient présents (16) : Jean-Marc MAILLARD, Joseph BOUVIER, Michel JEULAND, Roland GAUTIER, Jean-Yves ESNAULT, Gilles THOMAS, Annie MARQUET, Joël AKA, Eric BRUNCHER, Delphine DESILLE, Magali BUDOR, Catherine LEGRAND, Aurélie BERTIER, Céline DESRUES, Céline ECHAROUX, Henry SOUVESTRE

Étaient excusés (3) :

Danielle MENARD ayant donné procuration à Delphine DESILLE
Marion LOISEAU ayant donné procuration à Magali BUDOR
Eric PIROT ayant donné procuration à Michel JEULAND

M. Joël AKA a été élu secrétaire de séance.

DEL 26054M – Acquisition d'un bien immobilier sis 4 Allée Saint Pierre à Domagné

Exposé des faits :

Le bien immobilier sis 4 Allée Saint Pierre est actuellement en vente. Ce local commercial est constitué de deux pièces, un coin cuisine, un sanitaire, un débarras avec chaudière et deux places de stationnement. Ce bien appartient à la SCI CATECO. Il est géré dans le cadre d'une copropriété. L'agence Immobilière KERMARREC est chargée de la vente du bien.

Considérant l'implantation de l'immeuble situé dans une zone à vocation commerciale arrêtée dans le Plan Local d'Urbanisme,

Considérant l'intérêt que représente la maîtrise foncière de ce bien dans le soutien et le développement du tissu du commerce local,

Le maire propose au conseil municipal de statuer sur l'opportunité d'acquisition de ce bien immobilier.

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la proposition de lettre d'intention d'achat fixant la valeur net vendeur du bien immobilier à 80 000 €, à laquelle il convient d'ajouter 6 000 € de frais d'agence et 8 000 € de frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **DÉCIDE** de procéder à l'acquisition du bien immobilier sis 4 Allée Saint Pierre à Domagné pour la somme de 80 000 € net vendeur (frais d'agence de 6 000 € et frais de notaire de 8 000 € en sus)

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'acte notarié et les pièces afférentes liées notamment à la copropriété ;

- **CONFIE** à Maître BRANELLEC, notaire à Guichen, la rédaction de l'acte de vente

Pour extrait conforme, le registre dûment signé.

Le Maire,
Jean Marc MAILLARD,

Le secrétaire de séance,
Joël AKA,